Commune de Calanhel

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200240-20260916-0409202601-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 0409202601

Séance du 04 septembre 2026

Nbre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 24/08/2026
Date d'affichage :
Procurations : 1

Le 04 septembre 2026 à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Cyril JOBIC, maire,

Etaient présents :	JOBIC Cyril, BRIAND Thierry, PARCHEMINER Yvon, BERGNEL Bruno, LE NAOUTOUT Céline, LE BOURG Mélanie, HAMON Fanny, CHAMBRY Erwan, BOURDONNEC Nathalie
Etaient absents :	LE BRIS Véronique, LABAT-L'HELIAS Envel
Procuration :	LE BRIS Véronique à BRIAND Thierry
Secrétaire de séance :	LE BOURG Mélanie

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 juin 2026**

Monsieur le maire explique à l'assemblée qu'il convient de soumettre à l'approbation des élus présents lors de cette séance, après prise en compte d'éventuelles remarques.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le procès-verbal du 05 juin 2026.

Fait à Calanhel, le 04 septembre 2026

Pour extrait conforme

Le maire,



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publications ou notification du

Le maire,
Cyril JOBIC